



Assemblée des Premières Nations

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS

RAPPORT D'ENQUÊTE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

28 JUIN 2023 – VIRTUELLE

TROUSSE D'INSCRIPTION

LIEU:

L'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) aura lieu virtuellement le 28 juin 2023, sur Zoom.

Cette AEC a pour seul but de remplir le mandat conféré par la Résolution 03/2023 de l'APN, *Enquête et vérification des politiques financières et de gestion de l'APN*, qui prévoit la présentation aux Premières Nations en assemblée des conclusions d'une enquête en matière de ressources humaines menée par un enquêteur indépendant et la tenue d'une Assemblée extraordinaire des Chefs pour traiter des répercussions de l'enquête visant la Cheffe nationale et les membres du personnel de l'APN.

Le présent avis a pour but de vous informer, conformément à l'article 22 de la Charte de l'APN, que cette Assemblée extraordinaire des Chefs est convoquée pour déterminer les mesures appropriées à prendre, le cas échéant, à la suite de l'enquête, mesures qui peuvent inclure, mais sans s'y limiter, la révocation de la Cheffe nationale de ses fonctions.

La Charte de l'APN autorise les Premières Nations en assemblée à prendre des décisions contraignantes sur des mesures disciplinaires correctives et réparatrices à l'égard de tout membre du Comité exécutif de l'APN. Après avoir examiné les rapports d'enquête, le Comité exécutif de l'APN recommande que les Premières Nations en assemblée démettent la Cheffe nationale RoseAnne Archibald de ses fonctions.

INSCRIPTION :

Seuls les Chefs et les mandataires enregistrés peuvent s'inscrire pour participer à cette assemblée virtuelle.

PROCESSUS D'INSCRIPTION

- Veuillez noter qu'il s'agit d'une ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE VIRTUELLE DES CHEFS.
- L'accès à un ordinateur et à internet à haut débit sera nécessaire.
- Le vote par Zoom sera utilisé pour voter sur les motions de procédure :
 - Approuver et adopter l'ordre du jour;
 - Approuver et adopter les règles de procédure.
- Tous les autres votes seront effectués à l'aide de Simple Vote.
- Pour voter en tant que Chef inscrit ou mandataire, vous aurez besoin de votre numéro de carte de statut (ou équivalent) et de votre NIP.
- Les Chefs et les mandataires inscrits recevront un courriel de Simple Vote avant l'AEC, qui contiendra leur NIP pour le vote.
- Nous vous encourageons à vous inscrire rapidement afin que les mesures appropriées puissent être prises pour enregistrer vos votes.

* Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de NE PAS envoyer de photo d'identité par courrier électronique. Veuillez téléverser la photo par le biais de notre système d'inscription en ligne ou contacter registration@afn.ca pour obtenir de l'aide.

MEMBRES VOTANTS

Les Chefs et les mandataires devront téléverser une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement.

Les Chefs et les mandataires devront fournir un numéro de carte de statut (ou équivalent), une adresse électronique et un numéro de téléphone. Ces informations seront utilisées à des fins d'authentification pour l'Assemblée extraordinaire des Chefs.

Les mandataires devront téléverser une lettre de procuration signée par le(la) Chef(fe).

Veuillez télécharger le modèle de lettre de procuration.

Les Chefs et les mandataires recevront par courriel un lien Zoom (lien privé pour les Chefs et les mandataires SEULEMENT) avant l'AEC.

RÉSOLUTIONS :

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES RÉSOLUTIONS : vendredi 9 juin 2023

Seules les résolutions relatives à la résolution 03/2023 de l'APN seront acceptées pour l'AEC virtuelle. Pour plus d'informations sur le processus de résolution, veuillez envoyer un courriel à resolutions@afn.ca.

LA SOUMISSION PRÉALABLE D'UNE RÉSOLUTION EST REQUISE. Afin de faciliter un processus de résolution plus efficace, les résolutions doivent être soumises à l'avance. La date limite de dépôt des résolutions pour cette AEC est fixée au vendredi 9 juin 2023.



Assemblée des Premières Nations

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS

RAPPORT D'ENQUÊTE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

28 JUIN 2023 – VIRTUELLE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS

Veillez noter qu'il n'y a pas de frais d'inscription pour cette Assemblée.

TYPE D'INSCRIPTION :

Chefs

Mandataire (lettre de procuration requise)

CCHEFS ET MANDATAIRES UNIQUEMENT – Une copie d'une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement (carte de statut, permis de conduire, passeport, etc.) devra être jointe au présent formulaire pour compléter votre inscription. Le numéro de carte de statut (ou l'équivalent) est requis pour l'accès au vote :

COORDONNÉES (en caractères d'imprimerie) :

Prénom : _____ Nom de famille : _____

Titre : _____ Nom de la Première Nation/Organisation/Entreprise : _____

Rue : _____ Ville/Village : _____

Province/territoire : _____ Code postal : _____

Adresse électronique : _____

Tél : () _____ Téléc. : () _____

PERSONNE RESSOURCE :

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Web de l'APN à l'adresse www.afn.ca ou contacter :

Informations sur l'inscription

Tash Cote

Télé. : 613-241-5808

Courriel : registration@afn.ca

Résolutions

Comité des résolutions

Télé. : 613-241-5808

Courriel : resolutions@afn.ca

Coordonnatrices de l'AEC

Joyce McDougall

Téléphone : 613-241-6789

Courriel : jmcdougall@afn.ca

Veronica Wemigwans

Téléphone : 613-241-6789

Courriel : vwemigwans@afn.ca